

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

2017

Jean Marie Vianney DABIRE / j.dabire@afdb.org

Ernest BAMOU / Ernest.Bamou@undp.org

Jean Amisi MUTUMBI KALONGANIA / MISSING



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Le taux de croissance de l'économie congolaise a décliné en 2016, passant de 6.9 % en 2015 à 2.5 %, mais pourrait repartir à la hausse pour atteindre 4.0 % en 2017 et à 5.2 % en 2018 avec la remontée anticipée des prix des matières premières du pays.
- La RDC a enregistré quelques progrès en matière de développement humain en 2016, mais les acquis restent fragiles.
- Des efforts importants sont à déployer pour une opérationnalisation des cadres stratégiques en matière d'entrepreneuriat et d'industrialisation du pays.

Vue d'ensemble

L'économie congolaise a subi en 2016 les effets néfastes du déclin des cours mondiaux de ses principaux produits d'exportation et d'un climat politique et sécuritaire volatile. La croissance, impulsée par les industries manufacturières, le commerce, l'agriculture et les transports et télécommunications, s'est contractée passant de 6.9 % en 2015 à 2.5 % en 2016. Le ralentissement de l'activité économique et le recul des exportations ont réduit l'espace fiscal national, dans un contexte de rigidité des dépenses. Les réserves de change ont chuté occasionnant une dépréciation notable du franc congolais (CDF) de 26 % en une année et une poussée inflationniste préoccupante atteignant 11.24 % en fin 2016. Si les tendances récentes de reprise des cours du cuivre se confirment, la croissance économique pourrait s'établir à 4.0 % en 2017 et 5.2 % en 2018. Pour consolider ces performances, un environnement politico-sécuritaire stable est essentiel, de même qu'un engagement ferme des autorités à mettre en œuvre les mesures adoptées en janvier 2016 pour la stabilisation et la relance économique, en particulier celles visant l'accroissement des recettes internes et la diversification économique.

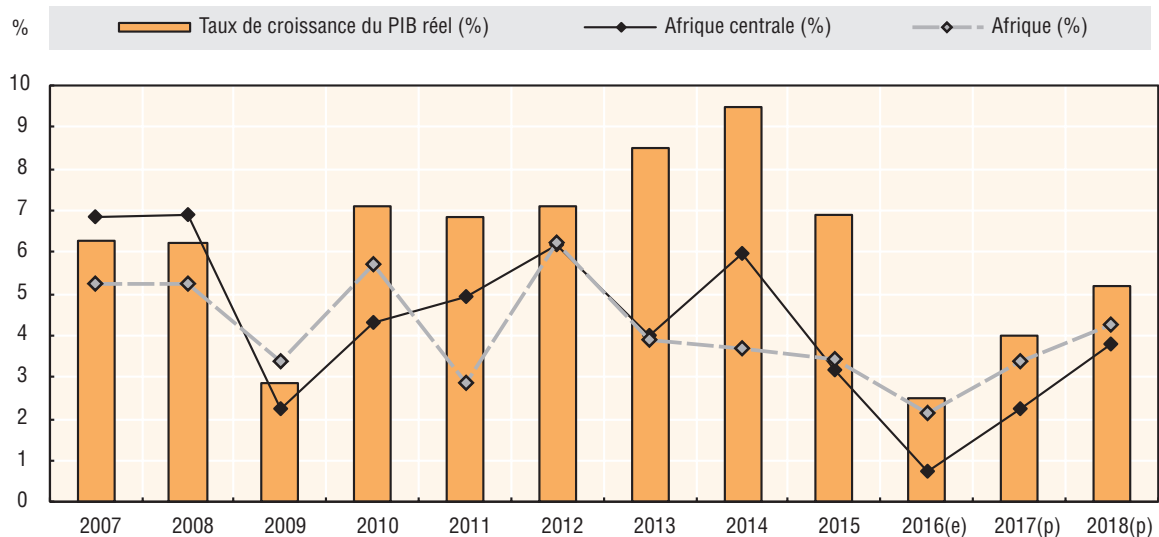
La RDC a enregistré quelques progrès en matière de développement humain en 2016, malgré le contexte politico-sécuritaire fragile. Le gouvernement a adopté de nouveaux programmes sectoriels dans les domaines de la santé et de l'éducation, en lien avec son Programme national stratégique de développement (PNSD) en cours d'adoption. Suite à l'extension progressive de la mesure de gratuité scolaire dans le primaire et au développement du programme de construction des écoles, les taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement ont légèrement progressé en 2016, même si la qualité des enseignements n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant. La situation sanitaire n'a cependant pas connu d'améliorations en 2016. Ces avancées, bien qu'encore insuffisantes, ont induit une amélioration de l'indice de développement humain (IDH), qui, suivant les données brutes du Questionnaire unique d'indicateur de base de bien-être (QUIBB), serait passé de 0.443 en 2014 à 0.464 en 2016, soit une progression de 4.7 % en deux ans. La situation sociale pourrait se détériorer en 2017, en cas de dégradation poussée de la situation économique-financière du pays, dans un contexte où l'organisation des élections serait au centre des priorités.

La volonté politique de promouvoir l'entrepreneuriat et l'industrialisation est réelle en RDC qui a adopté à cet effet une stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises (PME), un Document de politique et des stratégies d'industrialisation (DPSI) et un programme national d'implantation des incubateurs en vue de favoriser la création d'emplois par la formation et l'encadrement des petits et moyens opérateurs privés. Toutefois, la mise en œuvre de ces stratégies et programmes reste limitée en raison notamment de l'insuffisance de moyens financiers. Davantage d'efforts devraient être déployés pour : i) le renforcement de l'entrepreneuriat par l'éducation et le développement des compétences ; ii) la facilitation des échanges de technologies et de l'innovation ; iii) l'amélioration de l'accès au financement pour les entrepreneurs ; iv) l'amélioration de l'environnement réglementaire à l'entrepreneuriat ; v) la



création des liens entre les PME nationales et les sociétés étrangères ; et vi) le renforcement du dialogue public-privé.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	6.9	2.5	4.0	5.2
Croissance du PIB réel par habitant	3.7	-0.7	0.8	2.0
Inflation	1.0	6.9	2.6	2.1
Solde budgétaire (% PIB)	-0.1	-1.6	-3.1	-2.7
Compte courant (% PIB)	-3.7	-5.7	-4.8	-4.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La conjoncture internationale difficile, marquée tant par la morosité de l'économie mondiale que par le niveau relativement bas des cours des matières premières, dont le cuivre et le pétrole, les carences dans la fourniture de l'énergie électrique ainsi que les incertitudes pesant sur la situation politique interne ont eu un impact négatif sur les performances de l'économie congolaise en 2016. En effet, le cours du cuivre échangé sur le marché de Londres s'est établi en moyenne à 4 848.64 USD/tonne (t) en 2016, contre une moyenne de 5 509 USD/t en 2015 et 6 859 USD/t en 2014, occasionnant une perte de valeur de 12 % en moyenne par rapport à 2015 et de 20 % par rapport à 2014. Le cuivre a contribué en moyenne pour 65 % des recettes d'exportations du pays entre 2013 et 2014. Ainsi, le taux de croissance a régulièrement décliné en 2016, passant de 6.9 % en 2015, à 4.3 % à mi-parcours, pour se situer à 2.5 % en fin d'année 2016.

L'analyse sectorielle de la croissance, sur la base des données de la note de conjoncture de la Banque centrale du Congo (BCC) de novembre 2016, indique qu'elle a été surtout impulsée par les secteurs tertiaire et secondaire, avec des contributions respectives à la croissance de 1.3 et 0.8 point. La performance du secteur tertiaire est essentiellement tirée par la branche des



transports et télécommunications grâce à l'amélioration des voies et moyens de communication et à la mise en service de plusieurs entreprises de transport, ainsi que de celles liées au commerce. L'activité des banques et assurances a nettement reculé, reflétant la morosité de l'activité économique. La performance du secteur secondaire a été surtout soutenue par le dynamisme des industries manufacturières, en particulier celles des produits alimentaires, des boissons et du tabac.

Enfin, la faible performance du secteur primaire découle de la contre-performance de la branche extraction, activité clé, qui a connu des difficultés liées essentiellement à la volatilité des cours des matières premières. Le poids du secteur extractif dans le PIB est évalué à 22 % en moyenne sur la période 2014-15. Selon les informations provisoires disponibles, la production minière a enregistré un recul par rapport à ses niveaux de 2015. Ainsi les productions du cuivre, du cobalt et du zinc sont estimées respectivement à fin 2016 à 986 582 t, 77 392 t et à 12 587 t. Comparées aux chiffres de 2015, la production du cuivre a baissé de 5 %, celle du cobalt de 7 % et celle du zinc de 0.1 %. La production pétrolière est estimée à fin 2016 à 7.24 millions de barils, en baisse de 12.3 % par rapport à 2015. Dans un tel contexte, certaines entreprises minières ont procédé à des licenciements, à des fermetures de mines ou à une réduction générale des dépenses, avec pour objectif de réduire leurs coûts et ainsi de mieux résister à la conjoncture internationale.

La bonne tenue de l'agriculture notamment vivrière dans ce secteur a permis de limiter la contre-performance du secteur primaire en 2016. Avec une part de 16.5 % du PIB, l'agriculture est la principale activité économique du pays faisant vivre près de 70 % de la population active. La transformation progressive de ce secteur, à travers l'amélioration de la productivité, la modernisation des systèmes de production et la réalisation des infrastructures de desserte agricole, permettra de soutenir la diversification de l'économie et ainsi de réduire la volatilité de la croissance.

Une amélioration des perspectives économiques à court et moyen termes du pays sera déterminée essentiellement par les facteurs suivants : i) le relèvement des cours des principales matières d'exportation du pays sur le marché mondial : la Banque mondiale, dans sa publication, *Les perspectives des marchés de matières premières*, parue en janvier 2017, entrevoit une hausse des prix des métaux en 2017 ; ii) un environnement politique apaisé à travers un consensus sur la gestion de la période transitoire qui s'est ouverte à partir du 20 décembre 2016, du fait de la non-organisation de l'élection présidentielle dans les délais constitutionnels ; iii) la poursuite des réformes structurelles, notamment celles visant à améliorer le climat des investissements, à renforcer la mobilisation des ressources internes et à diversifier davantage le tissu productif ; iv) la hausse de l'aide publique au développement (APD), en particulier pour le soutien à l'organisation des élections ; et v) l'amélioration de la fourniture de l'énergie électrique. Dans ces conditions, le taux de croissance pourrait s'établir à 4 % en 2017 et 5.2 % en 2018. Les principaux leviers de la croissance au cours des prochaines années seront les secteurs de l'extraction, des transports et télécommunications, les industries manufacturières, le commerce, ainsi que l'agriculture. La croissance pourrait bénéficier, surtout à partir de 2018, de la mise en œuvre effective des investissements prévus dans le PNSD et de la reprise des activités de Kamoto Copper Company (KCC), principale société de production de cuivre. À travers la mise en œuvre de ce nouveau plan (PNSD), qui n'est pas encore adopté bien que finalisé en 2016, la RDC compte accéder au statut de pays à revenu intermédiaire en 2021, grâce à la transformation de l'agriculture, devenir un pays émergent en 2030, grâce à une industrialisation intensive et un pays développé en 2050 grâce à une société de connaissances.



Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2015
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	22.2	19.9
Dont pêche	0.0	0.0
Activités extractives	21.4	22.1
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel		
Activités de fabrication	16.3	18.5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.0	3.6
Construction	4.7	0.9
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	10.7	11.4
Dont hôtels et restaurants		
Transports, entreposage et communications	10.6	11.0
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	6.7	7.0
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	6.3	5.6
Autres services		
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Le gouvernement a conduit en 2016 une politique budgétaire restrictive pour faire face au resserrement de l'espace budgétaire consécutif aux bas niveaux des cours des produits miniers. La loi de finances initiale 2016, votée en équilibre à 7 283 milliards CDF, prévoyait une réduction du budget de 0.2 % comparé à 2015. En cours d'exécution, une loi de finances rectificative a été votée, réduisant le montant du budget à 5 497.5 milliards CDF, soit une baisse de près de 22 % par rapport au budget initial. Ce réajustement budgétaire, qui a affecté tous les postes budgétaires, prenait en compte les difficultés de mobiliser les emprunts obligataires initialement prévus pour un montant de 746.7 milliards CDF. L'analyse de la composition des dépenses prévisionnelles (hors dette) indique une part prépondérante des dépenses courantes (environ 91 % des dépenses dont près de 40 % consacrées aux rémunérations), contre seulement 9 % pour les dépenses d'investissement.

L'exécution budgétaire révèle des écarts importants entre les prévisions et les réalisations effectives, attestant de la faible crédibilité du budget. Elle met aussi en exergue la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes internes, en particulier celles perçues sur le secteur extractif n'ont représenté en moyenne que 44.3 % des recettes publiques intérieures sur la période 2010-15. Selon les données provisoires sur l'exécution du budget à fin 2016, les recettes totales se sont établies à 3 632.8 milliards CDF (13.6 % du PIB), soit un taux de réalisation de 67.10 % par rapport aux prévisions révisées. Les dépenses se sont élevées à 4 131 milliards CDF (15.1 % du PIB), soit un taux d'exécution de 76.31 %. Il se dégage donc un déficit budgétaire cumulé de 498.2 milliards CDF, correspondant à 1.6 % du PIB en fin 2016 pour un déficit de 0.1 % du PIB en 2015. Le déficit budgétaire a été largement financé par les marges de trésorerie de 300 millions USD constituées par le gouvernement en 2014-15.

En 2017, le gouvernement compte poursuivre sa politique budgétaire restrictive, orientation qui n'est pas soutenable dans la durée et pourrait compromettre l'atteinte de ses objectifs de développement. En effet, le projet de budget général 2017, qui sera sans doute revu par le gouvernement de transition, est fixé à 4 399.1 milliards CDF, soit une réduction de 20 % par rapport au budget rectificatif 2016. Le déficit budgétaire devrait s'accroître pour atteindre 3.1 % du PIB en



2017 et à 2.7 % du PIB en 2018, en raison surtout de la priorité qui sera donnée aux dépenses liées au cycle électoral. Le gouvernement devrait intensifier la mise en œuvre des mesures urgentes adoptées en février 2016 visant l'accroissement des recettes internes et la lutte contre la fraude, tout en initiant un dialogue avec ses partenaires au développement pour la mobilisation des financements sous forme d'appuis budgétaires.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	11.5	16.2	14.6	14.6	13.6	13.8	14.5
Recettes fiscales	11.2	12.9	13.3	11.2	11.5	11.6	11.6
Dons	0.3	3.3	1.3	3.4	2.1	2.2	2.9
Total dépenses et prêts nets (a)	12.6	12.2	13.3	14.7	15.1	16.9	17.2
Dépenses courantes	11.0	10.9	12.0	10.0	10.3	11.5	12.0
Sans intérêts	10.0	9.7	11.1	9.7	10.1	10.7	11.5
Salaires et rémunérations	4.6	4.6	4.8	5.0	5.5	6.1	6.9
Intérêt	1.0	1.2	1.0	0.3	0.2	0.7	0.5
Dépenses d'investissement	1.6	1.3	1.2	4.7	4.9	5.4	5.2
Solde primaire	-0.1	5.2	2.3	0.2	-1.4	-2.3	-2.2
Solde global	-1.1	4.0	1.3	-0.1	-1.6	-3.1	-2.7

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Dans un contexte de baisse d'activités induite par le niveau faible des cours des matières premières, la BCC a procédé à un resserrement de la politique monétaire en 2016 en vue de maintenir la stabilité du niveau général des prix. Les principales mesures prises ont consisté : i) au relèvement du taux directeur qui est ainsi passé de 2 % à 7 % en septembre 2016 ; et ii) à la hausse des coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts à terme et à vue en devises qui sont passés respectivement de 7 % à 12 % et de 8 % à 13 %, permettant ainsi la stérilisation de près de 150 milliards CDF. Pour les dépôts en monnaie nationale, les coefficients ont été maintenus à 2 % et 0 % respectivement pour les dépôts à vue et à terme. La BCC a assuré la régulation de la liquidité, en rachetant les bons pour un montant de 38.5 milliards CDF entre décembre 2015 et décembre 2016.

Sur le marché des changes, la BCC est intervenue à plusieurs reprises à travers des opérations de cession de devises, en vue de contrer les fortes tensions observées. Les ventes de devises se sont ainsi élevées à 250 millions USD en 2016, permettant ainsi d'éponger environ 260 milliards CDF. Néanmoins, les mesures prises par la BCC n'ont pas permis de stopper les pressions sur le taux de change et sur les prix. En effet, le cours indicatif de la monnaie nationale a atteint 1 215 CDF/USD à fin décembre 2016, soit une dépréciation annuelle de 26 %. Par ailleurs, le rythme de formation des prix intérieurs s'est accéléré en 2016, touchant tant les biens locaux que ceux importés. Le taux d'inflation s'est établi à 11.24 % à fin 2016 (contre moins de 1 % en 2015), dépassant largement la cible de 4.2 %. Le stock des réserves internationales s'est fortement contracté, ne représentant plus que 874 millions USD à fin décembre 2016, soit 3.85 semaines d'importations, contre 1.3 mois à fin 2015. L'économie reste fortement « dollarisée », avec un taux de dollarisation de 67.81 % (contre 67.20 % en 2015).

Au regard des incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques en 2017, les autorités monétaires comptent poursuivre la mise en œuvre d'une politique monétaire restrictive, à travers le relèvement du taux directeur de 7 % à 14 %, l'intervention sur le marché des changes par la vente des devises, la poursuite de la régulation de la liquidité via le bon BCC et le maintien des coefficients de la réserve obligatoire à leurs niveaux actuels.



Coopération économique, intégration régionale et commerce

La RDC est très active au sein de différentes organisations de coopération régionale : Marché commun d'Afrique orientale et d'Afrique australe (Comesa), Communauté pour le développement de l'Afrique Australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et Communauté économique des pays des Grands Lacs (CPEGL). Elle participe également aux accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE). Toutefois, ses performances en matière d'intégration commerciale sont largement perfectibles, surtout dans ses échanges avec les pays de la CEEAC et de la SADC. Dans le rapport 2016 sur l'indice de l'intégration régionale en Afrique publié par l'UA, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la RDC se situe dans la catégorie des pays à faible performance en matière d'intégration commerciale au sein de la CEEAC avec 0.275 sur 1. La SADC la classe parmi les pays à performance moyenne avec un score de 0.489 sur 1. Il existe plusieurs obstacles à une bonne intégration commerciale du pays parmi lesquels le déficit en infrastructures, la faible couverture énergétique du pays et l'inexistence d'un tissu industriel intégré.

Sur le plan des échanges, le déficit courant s'est détérioré en 2016 passant de 3.7 % en 2015 à 5.7 % du PIB, en raison notamment de la dégradation du solde commercial. Le déficit de la balance commerciale s'est en effet accru, passant de 0.7 % du PIB en 2015 à 6.1 % du PIB, soit un recul de 5.4 points. Les exportations de biens, constituées à 90 % par les matières premières, ont régressé de 4.6 points entre 2015 et 2016, résultant à la fois de la baisse des cours mondiaux que de celle des volumes des principaux produits d'exportation de la RDC. Les importations de biens, en légère hausse (0.9 point) par rapport à 2015, ont été dominées par les biens d'équipement, les biens de consommation et les matières premières. Avec la reprise graduelle des cours des matières premières observée vers la fin de 2016, le solde courant devrait enregistrer une amélioration progressive en 2017 (-4.8 % du PIB) et 2018 (-4.4 % du PIB).

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	0.7	6.6	-1.3	-0.7	-6.1	-7.8	-7.2
Exportations de biens (f.o.b.)	35.8	37.2	34.1	26.9	22.3	21.7	22.1
Importations de biens (f.o.b.)	35.0	30.6	35.4	27.5	28.4	29.4	29.2
Services	-6.6	0.2	0.2	-4.8	-0.2	1.7	1.9
Revenu des facteurs	-0.1	-8.7	-1.7	-2.7	-1.5	-1.8	-1.7
Transferts courants	5.2	3.7	6.8	4.5	2.1	3.0	2.7
Solde des comptes courants	-0.8	1.8	4.0	-3.7	-5.7	-4.8	-4.4

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Dans un contexte national marqué par le ralentissement de l'activité économique, le gouvernement congolais a poursuivi la mise en œuvre d'une politique d'endettement prudente, en veillant à la viabilité de la dette. Il s'est engagé notamment à renforcer ses capacités institutionnelles en préservant la centralisation de la gestion de la dette au sein de la direction générale de la dette publique et en privilégiant le recours aux dons et aux emprunts concessionnels. Quelques progrès ont été enregistrés en 2016 sur la mise en œuvre des réformes de la gestion de la dette publique. Ainsi, le cadre juridique de la dette est en cours de rénovation à travers la préparation d'une loi-cadre sur l'endettement public ainsi que ses textes d'application, avec l'appui de la BAfD. Par ailleurs, une stratégie nationale en matière d'endettement a été également finalisée au cours de l'année.



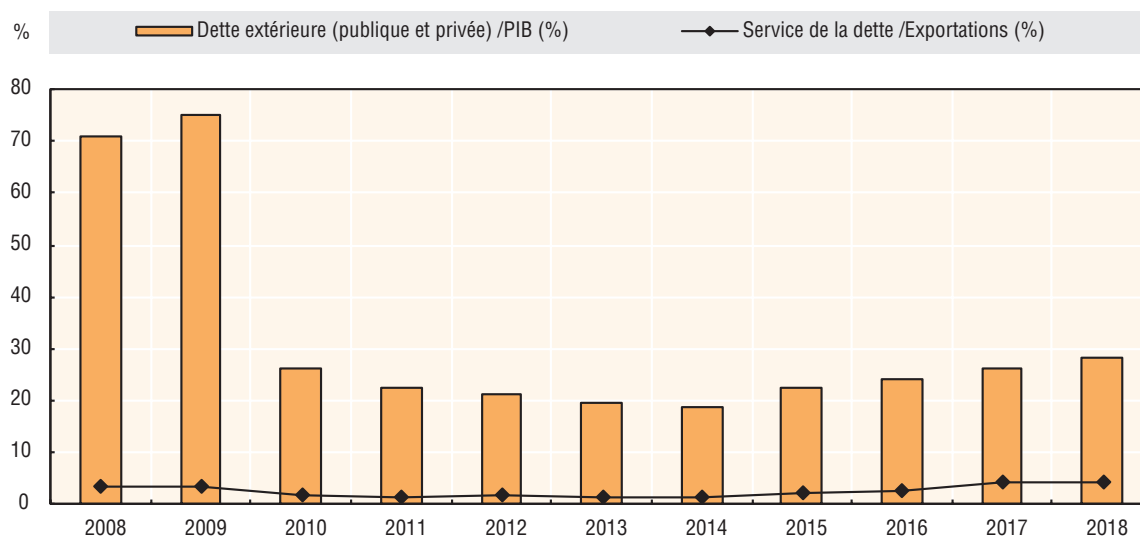
Le risque de surendettement du pays est considéré comme modéré depuis 2015 par le FMI, suite à l'évaluation de soutenabilité de sa dette. Lors d'une évaluation technique faite sur la situation économique en RDC en juin 2016, ce risque modéré a été confirmé par le FMI. Le stock de la dette publique total du pays s'établit à 6 185.25 millions USD à fin 2015, correspondant à 16.35 % du PIB. Il est estimé par le FMI à 20 % du PIB en 2016 et devrait représenter 22.6 % du PIB en 2017.

Pour l'année 2016, le service de la dette devrait atteindre 147.6 milliards CDF, les intérêts sur la dette extérieure étant estimés à 17.2 milliards CDF. Les paiements effectifs se sont élevés à 139.7 milliards CDF à fin 2016. Compte tenu des contraintes financières, le gouvernement a accumulé des arriérés importants au titre de la dette intérieure et de la dette extérieure. Les arriérés représentaient, au 31 décembre 2015, près de 37.31 % de la dette directe de l'administration centrale, soit 1 832.68 millions USD, dont 76 % d'arriérés de dettes budgétaires au titre de la dette intérieure, le reste étant constitué d'arriérés techniques au titre de la dette extérieure.

Des efforts devraient être faits pour réduire les écarts entre les engagements et les décaissements effectifs de l'APD. En effet, à fin juin 2016, seulement 12.3 % des aides prévues dans le budget 2016 avaient été effectivement versées au pays. Selon les données de l'OCDE, l'APD versée à la RDC s'élevait en 2013 à 2 605.4 millions USD contre 5 410.7 millions USD sur la période 2010-12.

La gestion de la dette devrait rester prudente au cours des prochaines années et devrait être orientée davantage vers les emprunts concessionnels pour en assurer la viabilité.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le gouvernement congolais a déjà engagé plusieurs réformes pour améliorer le climat des affaires qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI). La simplification des formalités de création d'entreprises à travers la mise en place d'un guichet unique de création des entreprises, de délivrance des permis de propriété et de raccordement à l'électricité et celles relatives au commerce transfrontalier, la

suppression de certaines taxes, la réduction du taux global d'imposition et du coût d'exécution des contrats, l'adhésion à l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) font partie de ces mesures. Toutefois, les défis demeurent importants pour rendre le climat des affaires réellement attrayant, eu égard au classement du pays dans l'édition 2017 du rapport de la Banque mondiale, *Doing business*. La RDC est classée 48^e pays au niveau africain et 184^e au niveau mondial sur 190 pays, par rapport à la facilité de faire des affaires, une place qu'elle occupait déjà dans le rapport précédent. Le rapport 2017 note des progrès en matière d'obtention de permis de construire et de raccordement à l'électricité, mais un recul ou une stagnation dans tous les autres domaines.

Les principales contraintes à l'amélioration du climat des affaires sont liées notamment aux déficiences dans les services administratifs, à l'incidence de la corruption, à l'insécurité juridique et judiciaire, aux insuffisances du régime foncier, aux carences en main-d'œuvre nationale qualifiée et aux difficultés d'accès des PME/PMI au crédit et au capital financier. À celles-ci s'ajoute le faible développement des infrastructures, induisant des coûts de production élevés. Les problèmes de transport et d'accès à l'énergie constituent notamment des barrières importantes au développement du secteur privé. Compte tenu de l'incertitude politique liée au processus électoral et de la situation morose touchant la plupart des secteurs d'activité, l'indice de confiance des entreprises, mesuré à travers le solde brut d'opinions des chefs d'entreprises, publié par la BCC, s'est fortement effrité en 2016. Cet indice est passé en moyenne de 14.6 en 2015 à -0.4 sur les 11 premiers mois de 2016.

L'amélioration du climat des affaires a occupé une place centrale dans les travaux d'élaboration du PNSD, en raison du rôle que doit jouer le secteur privé pour un financement adéquat de l'économie et la création d'emplois. Les principaux axes de la stratégie gouvernementale d'assainissement du climat des affaires s'articulent autour de : i) la résorption du déficit infrastructurel ; ii) l'éradication des tracasseries administratives et fiscales ; et iii) l'accroissement des facilités en faveur des investisseurs et/ou entreprises.

Secteur financier

Le secteur financier congolais compte 20 banques agréées, une entreprise d'assurances, l'Institut national de la sécurité sociale, 5 institutions spécialisées et 117 institutions de microfinance (IMF) et coopératives. Le pays ne dispose ni de marché boursier, ni de marché de capitaux de dette. Toutefois, les conditions pour le développement du marché financier domestique se mettent en place progressivement avec l'assistance technique du FMI.

La performance du secteur financier a été affectée par la morosité de l'activité économique. Selon les données de la BCC, les crédits nets à la clientèle se sont établis à 2 287.16 millions USD à fin octobre 2016, en faible hausse de 0.76 % par rapport à décembre 2015, bien que la BCC ait affiché un faible taux directeur de 2 % jusqu'au 28 septembre 2016, date à laquelle il a été relevé à 7 %. La dégradation du portefeuille des banques s'est accentuée. Les crédits nets en souffrance se sont élevés à 222.64 millions USD, en accroissement de 19.40 % par rapport à décembre 2015 et de 68.06 % par rapport à octobre 2015. Tous les ratios de liquidité du système bancaire et de solvabilité globale ont accusé un recul entre 2015 et 2016, bien qu'étant toujours en conformité avec les normes prudentielles en la matière. Malgré ce contexte morose, les banques ont néanmoins affiché leurs capacités à financer les grands projets : les crédits nets à long terme se sont ainsi accrus de 40.49 % sur les dix premiers mois de l'année 2016.

Le secteur financier congolais a montré récemment quelques signes de vulnérabilité suite à des problèmes de liquidités, qui ont affecté notamment la Banque internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC), FIBANK et une coopérative de microfinance (réseau MECRECO), lesquelles sont toutes sous administration provisoire. Outre le renforcement de la surveillance des établissements de crédit qui sera accru, la BCC compte également relever le seuil du capital minimum des banques



de 10 millions à 30 millions USD d'ici septembre 2017, une mesure qui devrait s'étendre aux IMF, dans le but de conforter la solidité globale du système financier.

Enfin, parmi les réformes récentes touchant le secteur financier, figure l'adoption par le Sénat en novembre 2016, de la loi portant organisation et fonctionnement de la BCC qui permettra de renforcer la gouvernance et l'efficacité de cette institution. Le texte doit être également adopté par l'Assemblée nationale. En 2017, une attention particulière devrait être accordée à l'adoption des autres projets de lois relatifs au secteur financier et ayant trait à la loi bancaire, au système national des paiements et au régime incitatif en matière d'investissements dans les secteurs des établissements de crédit et des IMF.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le gouvernement a poursuivi en 2016 la mise en œuvre des réformes institutionnelles en matière d'administration publique, notamment la mise en place des structures standards aux compétences horizontales dans les différentes administrations afin de les rendre plus efficaces et performantes, le rajeunissement du personnel de l'administration, de même que la bancarisation de la paie des agents publics de l'État. Suite à la promulgation en mars 2016 de la loi sur le nouveau découpage territorial, augmentant le nombre de provinces de 11 à 26, les élections des gouverneurs des nouvelles provinces ont été effectuées en 2016. D'une façon générale, la mise en œuvre du processus de décentralisation bute sur des problèmes de ressources humaines et financières. L'application de la disposition constitutionnelle prévoyant la rétrocession de 40 % des revenus nationaux aux provinces n'est pas encore effective.

Davantage d'efforts devraient être déployés au niveau de la réforme des entreprises publiques où les progrès sont plus lents. Un séminaire-atelier organisé en juin 2016 a permis de formuler des recommandations pour impulser la dynamique de réforme. Celles-ci s'articulent autour des axes suivants : i) les instruments pour le redressement et la mise en œuvre de la réforme et la problématique de la gouvernance des entreprises publiques pendant la réforme ; ii) la problématique de la recapitalisation des entreprises publiques et de la relance des activités ; iii) le volet social de la réforme ; et iv) le recentrage des activités de l'entreprise publique sur son cœur de métier.

Dans le domaine des finances publiques, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action 2015-17 avec quelques avancées en matière de mise en place du budget programme et de l'accès du public à l'information budgétaire. La mobilisation des ressources internes demeure le principal point de préoccupation, car celles-ci ont baissé de 9 % en 2016 par rapport à 2015. Davantage d'efforts devraient être faits en matière de renforcement de la crédibilité du budget, de lutte contre l'impunité et de prévention des actes de corruption. Avec un indice de perception de la corruption de 21/100, la RDC occupait dans le rapport 2016 de *Transparency International*, le rang de 146^e sur 176 pays.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La RDC abrite près de 50% des forêts d'Afrique et plus de 60% des forêts denses du Bassin du Congo, avec une biodiversité très riche. La stratégie du pays en matière de protection de l'environnement s'articule autour de deux axes principaux, à savoir : i) gérer et protéger l'environnement et les ressources naturelles et ii) lutter contre le changement climatique. Les progrès de la RDC dans la mise en œuvre du mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et dégradation forestière et l'augmentation du stock de carbone (REDD+) sont reconnus au plan mondial si bien qu'elle a obtenu en août 2016, un financement de 200 millions USD de la Norvège dans le cadre du projet REDD+, afin de lutter contre la déforestation et le changement climatique. Toutefois malgré les actions engagées, le secteur de l'environnement fait toujours face à de nombreux défis dont la déforestation et la dégradation des forêts, les pollutions diverses et la gestion rationnelle des déchets solides et liquides. La surface forestière représente actuellement 67 % du territoire contre



70 % en 1990. Par ailleurs, seulement 32.6 % de la population dans les zones rurales et près de 85 % de la population urbaine ont accès à l'eau potable améliorée, la situation étant plus critique en matière d'assainissement et d'accès à l'énergie, où les taux d'accès sont respectivement de 20.5 % et de 9 %. Cette situation peut expliquer le mauvais classement du pays (171^e rang sur 180 pays) dans l'indice de performance environnementale (IPE) 2016. Cet indice mesure les performances des pays sur les questions environnementales dans deux domaines prioritaires, à savoir la protection de la santé humaine et la protection des écosystèmes. Dans le cadre de la politique et la stratégie nationale en matière de changement climatique (2016-20), la RDC s'est engagée à réduire son taux d'émissions des gaz à effet de serre à 17 % à l'horizon 2030. Le pays devrait faire davantage d'efforts pour accroître les ressources tirées du secteur extractif qui restent faibles au regard de son potentiel dans ce domaine. En effet, sur la période 2010-15, les recettes provenant du secteur extractif ont représenté en moyenne 44.3 % des recettes publiques internes.

Contexte politique

Suite aux efforts de médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), le pouvoir et l'opposition ont signé, le 31 décembre 2016, un accord politique global inclusif pour la gestion de la période transitoire devant conduire à l'élection du prochain Président de la République. Le dernier mandat constitutionnel du Président actuel est arrivé à échéance le 19 décembre 2016, et les difficultés de préparation de cette élection ont déclenché une crise politique dont la portée aurait pu être préjudiciable à une paix difficilement reconstruite après de nombreuses années de déchirement social. Le compromis politique prévoit le maintien en fonction du Président actuel jusqu'à la fin de l'année 2017, et lui exclut toute possibilité de participation au prochain scrutin. La direction du gouvernement de transition et du Conseil national de suivi de l'accord est confiée à l'opposition. L'accord prévoit l'organisation des élections présidentielle, législatives et provinciales avant la fin de l'année 2017 et des mesures de décrispation politique visant notamment la libération des prisonniers politiques et d'opinion. Les concertations se poursuivent pour dégager un consensus sur les modalités détaillées de mise en œuvre de l'accord. La communauté internationale a manifesté sa disponibilité à accompagner l'application de cet accord.

La situation sécuritaire en RDC continue d'être préoccupante au regard de la multiplication des cas de violence à l'intérieur du pays. Le rapport des experts des Nations unies, consacré à la RDC, et couvrant la période de mai à novembre 2016, constate une non-amélioration des conditions de sécurité dans des poches de violence. Les violations des droits de l'homme demeurent une source de préoccupation car les massacres de civils se sont poursuivis dans le territoire de Beni. Certains de ces massacres sont attribués aux rebelles ougandais des forces démocratiques alliées (ADF). Enfin, la plupart des hauts responsables du groupe d'ex-rebelles hutus rwandais visés par des sanctions continuent de jouer un rôle influent dans le mouvement.

Contexte social et développement humain

La RDC a enregistré quelques progrès en matière de développement humain en 2016, malgré le contexte politique et sécuritaire fragile et la baisse sensible de l'activité liée aux effets décalés de la chute des prix des matières premières.

Développement des ressources humaines

Le gouvernement congolais a récemment mis en place de nouveaux programmes sectoriels dans les domaines de la santé et de l'éducation pour assurer un développement harmonieux du capital humain. Dans le secteur de la santé, il a adopté en juillet 2016 un nouveau plan national de développement sanitaire 2016-20 (PNDS) visant entre autres à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé. Toutefois, la situation sanitaire du pays n'a pas connu d'amélioration notable en 2016 à cause d'un contexte budgétaire difficile. Bien que des efforts aient été déployés



dans la lutte contre la tuberculose, le VIH/SIDA et le paludisme, ces maladies représentent encore des défis pour le pays. Le taux de mortalité maternelle est demeuré élevé à 693 pour cent mille. La mortalité des enfants de moins de 5 ans bien qu'ayant légèrement régressé de 104 pour mille en 2014 à 98.3 pour mille en 2015, reste toujours à un niveau élevé. Le taux de mortalité infantile a quant à lui doublé, passant de 58 pour mille en 2014 à 97 pour mille en 2015, avec une différence significative entre les populations urbaine et rurale. La malnutrition chronique parmi les enfants de moins de 5 ans a augmenté à 43 %. En revanche, les taux de couverture vaccinale se sont améliorés à la fois pour la rougeole (67 %) et pour la poliomyélite (58 %), ainsi que le taux de prévalence du VIH, qui est passé de 1.2 % en 2013 à une moyenne de 0.9 % en 2015.

Quant au secteur de l'éducation, le gouvernement vient de réactualiser sa stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF) pour la période 2016-25 et qui vise à développer l'accès, l'équité et la rétention scolaire, améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages et à renforcer la gouvernance du secteur. Comme les années antérieures, à la suite de l'extension progressive de la mesure de gratuité scolaire en primaire et le développement du programme de construction de 1 000 écoles par an, les taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement ont légèrement progressé en 2016, même si la qualité des enseignements requiert encore davantage d'améliorations. Les taux net et brut de scolarisation dans le primaire ont atteint respectivement une moyenne de 81 % et 106.8 %, le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans a franchi la barre de 83 % et le taux d'achèvement du primaire est demeuré quasi-stable à 69.1 %.

Ces avancées, bien qu'encore insuffisantes, ont induit une amélioration de l'IDH qui est passé, suivant les données brutes de l'enquête QUIBB, de 0.443 en 2014 à 0.464 en 2016, soit une progression de 4.7 % en deux ans.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Les indices de pauvreté multidimensionnelle qui mesurent l'intensité des privations des ménages dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie, publiés dans le rapport de développement humain en Afrique 2016, montrent que plus de 50.8 % de la population congolaise vivraient encore dans la pauvreté multidimensionnelle, près de 36.7 % seraient dans la pauvreté multidimensionnelle sévère, et environ 18.5 % dans une situation proche de la pauvreté multidimensionnelle. Ce résultat révèle que la réduction de la pauvreté nécessite que soit mise en place une politique économique porteuse de croissance forte (au moins 10 à 12 % par an pendant 10 ans), couplée avec une politique redistributive satisfaisante, pour espérer réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2030.

Par ailleurs, le marché de travail congolais reste trop étroit et caractérisé par des fortes inégalités, en particulier envers les jeunes, les personnes vulnérables et les femmes. Suivant les données récentes du ministère du Travail, le taux de sous-emploi excède les 50 % et le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) dépasse les 35 %. La structure des emplois reste dominée par le travail informel, qui représente près de 88.6 % du total, dont 59.7 % dans les activités agricoles et 28.9 % dans le secteur non agricole. Le secteur formel emploie tout au plus 11.4 % du total, distribué inégalement entre l'Administration publique (5.7 %), le parapublic (2.9 %) et le privé formel (2.8 %). Pour remédier à cette situation et consolider toutes les interventions en cours dans le domaine de l'emploi, le gouvernement a publié au troisième trimestre 2015 par décret du Premier ministre, la nouvelle politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (PNEFP).

Dans le domaine de la protection sociale, la commission interministérielle socioculturelle a adopté en octobre 2016 un document de politique nationale de la protection sociale (PNPS), adossé à une stratégie nationale de la politique sociale (SNPS). Cette nouvelle politique est censée introduire un système de protection sociale efficace, permettant de garantir notamment toutes les prestations sociales (assurance invalidité, vieillesse, décès, maladies professionnelles, prestations familiales, etc.). Il a également mis en place en avril 2016, la caisse nationale de



retraite des fonctionnaires de l'État, en vue d'améliorer le système des prestations sociales des fonctionnaires retraités.

Égalités hommes-femmes

La RDC a souscrit à tous les cadres juridiques internationaux et régionaux protégeant les droits des femmes. Sa constitution de 2006 consacre l'égalité des genres, l'équité et l'autonomisation des femmes. Cependant, malgré ces avancées, les disparités hommes-femmes demeurent toujours fortes. Suivant le dernier rapport de développement humain en Afrique (2016), l'indice de développement genre (IDG) représente seulement 83.3 % de celui des hommes, qui place la RDC à la 176^e place mondiale sur 188 pays classés. Ce même rapport indique que son indice d'inégalité de genre (IIG) – qui enregistre les écarts hommes/femmes dans les domaines de la santé reproductive, l'autonomisation et le statut économique – a légèrement diminué, passant de 0.681 en 2013 à 0.673 en 2015. Ce niveau, bien qu'ayant régressé, reste toutefois élevé comparé à la moyenne africaine de 0.548 et subsaharienne de 0.621, privant ainsi le pays d'un levier essentiel à l'accroissement de sa productivité et de sa croissance économique. L'écart hommes/femmes en matière d'accès aux études secondaires demeure considérable. Seules 4 femmes pour 10 hommes âgées de plus de 25 ans ont au moins achevé les études secondaires. L'écart de participation hommes/femmes au marché de travail est aussi considérable. Les femmes occupent moins de 1/5 d'emplois salariés dans le secteur non agricole contre 4/5 pour les hommes. Le nombre de femmes siégeant au Parlement en 2016 s'élève à seulement 6.8 % du total, contre une moyenne africaine de 20.8 % et subsaharienne de 15.5 %. Ces inégalités en termes de participation à la vie politique et au marché de travail empêchent la RDC de tirer pleinement parti des compétences des femmes.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation en République Démocratique du Congo

Les performances du secteur manufacturier congolais sont loin de refléter son potentiel de production. L'économie congolaise est structurellement caractérisée par une faible création de valeur ajoutée, en raison de l'état embryonnaire de son tissu industriel. En effet, le secteur secondaire est celui qui contribue le moins à la formation du PIB (seulement 15.9 % en 2015, contre 43.6 % et 40.4 % respectivement pour les secteurs primaire et tertiaire). Cette situation tient à plusieurs facteurs dont : le déficit des infrastructures de transport et d'accès à l'énergie, la vétusté de l'outil de production, les contraintes politico-administratives et techniques, la faible capacité à s'adapter aux avancées technologiques et l'étroitesse du secteur financier. Selon les enquêtes industrielles menées par le ministère de l'Industrie à travers la cellule d'études et de planification industrielle (CEPI) en 2011 sur toute l'étendue du territoire national et en 2013 dans la ville de Kinshasa, la RDC comptait en 2011 et 2013 respectivement près de 522 et 647 entreprises manufacturières (dont 350 au moins étaient viables en 2013). Quatre provinces concentraient environ 64.1 % des industries en 2013 : Kinshasa (33.5 %), Katanga (13 %), Nord Kivu et Province orientale avec 8.8 % chacune. La branche agro-alimentaire et boisson concentrait 46.5 % des industries recensées en 2013. Les deux autres branches les plus dynamiques sont la fabrication des produits chimiques et la production du bois et articles en bois avec respectivement 11.1 % et 10.5 % des industries.

Sur le plan stratégique, la RDC dispose du DPSI dont la mise en œuvre reste limitée. Son objectif global est l'industrialisation optimale du pays aux fins d'une contribution significative du secteur à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Le DPSI est articulé autour des composantes suivantes : i) le renforcement des capacités et des compétences industrielles ; ii) le développement de la normalisation et de la propriété industrielle ; iii) l'appui à la sauvegarde du tissu industriel existant ; iv) la promotion d'un développement industriel respectueux de l'environnement ; v) le renforcement des capacités institutionnelles du ministère de l'Industrie



et des structures d'appui au développement industriel ; et vi) le développement des espaces industriels. Le DPSI cible les filières suivantes : i) l'agro-industrie et particulièrement l'agro-alimentaire avec comme produits cibles : le manioc, l'huile de palme, les fruits transformés et les produits de la pêche ; ii) les matériaux de construction avec comme produits le ciment et le bois transformé ; iii) la valorisation minière et métallurgique avec comme produits cibles le fer, cuivre et l'aluminium et enfin les emballages qui constituent une filière d'appui aux trois précédentes ; et iv) la cokéfaction et fabrication des produits pétroliers raffinés. Le DPSI cible également le développement de la petite et moyenne entreprise industrielle, l'expansion de l'entrepreneuriat féminin et l'emploi des jeunes. Enfin, depuis 2015, la RDC participe à un Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie (PRMN). Ce programme fait partie intégrante de la composante 2 du Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique (PACIE) financé par l'UE et dédié à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) élargie à la RDC et à Sao Tomé-et-Principe.

S'agissant de l'évaluation générale de l'entrepreneuriat en RDC, l'annuaire statistique 2014 estime à près de 28.8 % des travailleurs indépendants opérant dans les secteurs non agricoles. Selon les résultats d'une enquête menée en 2014 par la CEPI sur l'entrepreneuriat féminin dans la ville province de Kinshasa, ce secteur est dominé par les femmes et les jeunes dont la tranche d'âge varie entre 25 et 45 ans. Les entrepreneurs se concentrent surtout dans l'agriculture, les services et la transformation. Les entrepreneurs locaux sont perçus ainsi comme une opportunité pour le développement industriel en RDC. Dans ce sens, le gouvernement s'est doté en 2016 d'un programme d'urgence de soutien à l'industrie locale (PUSIL) qui vise la promotion de l'entrepreneuriat national, la mise en place d'une boîte à outils complète pour le financement de l'industrie en RDC et l'aide à la compétitivité de l'industrie congolaise. Le gouvernement a également mis en place une ligne de crédit de 10 millions USD au sein de Rawbank, en vue de soutenir les activités de petits entrepreneurs pour promouvoir la petite et moyenne industrie. Les meilleures opportunités sont liées à la création de nouvelles activités dans l'agro-alimentaire et dans les domaines financiers et services commerciaux. Enfin, les activités entrepreneuriales permettent d'absorber le surplus de main-d'œuvre issue du secteur informel et d'augmenter la productivité globale dans les secteurs modernes et traditionnels.

La volonté politique pour promouvoir l'entrepreneuriat est réelle en RDC. Le gouvernement a adopté en 2016 la stratégie nationale de développement des PME (SNPME), dont l'objectif général est de promouvoir le développement du secteur des PME, l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des ruraux pour une croissance inclusive et génératrice d'emplois durables. La stratégie qui est assortie d'un plan d'action 2017-2021 est articulée autour des cinq axes stratégiques suivants : i) renforcement du cadre institutionnel, appui aux organisations professionnelles et amélioration du climat des affaires des PME ; ii) accès des PME aux services support ; iii) accès des PME aux financements ; iv) formation – éducation – recherche & développement ; et v) développement des marchés. La coordination de la mise en œuvre de cette stratégie incombe au ministère des PME et de la classe moyenne.

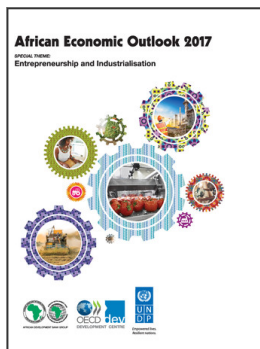
Par ailleurs, la loi portant sur la promotion de l'entrepreneuriat en RDC a été examinée en 2016 par le Sénat. Elle vise à faciliter l'accès des PME/PMI locales aux marchés publics, au crédit bancaire et à la sous-traitance industrielle. Cette loi propose également dans certaines de ses dispositions de faciliter la formalisation des entrepreneurs informels, en leur conférant le statut d'entrepreneur individuel, conformément aux dispositions du droit OHADA. Le gouvernement à travers l'Office de promotion des petites et moyennes entreprises congolaises, (OPEC) s'est doté également d'un programme national d'implantation des incubateurs en vue de favoriser la création d'emplois par la formation et l'encadrement des petits et moyens opérateurs privés. Trois projets pilotes sont en cours de mise en place dans le cadre de ce programme : i) le projet d'implantation à Kinshasa d'un centre pilote d'incubation des PME en partenariat avec National Small Industry Corporation Limited (NSIC) en Inde ; ii) le projet d'implantation à Kinshasa d'un incubateur spécialisé des PME de la filière cuir avec l'appui technique de l'institut du cuir du COMESA ;



iii) le projet d'implantation à Kinshasa d'un incubateur spécialisé des PME dans l'extraction et la commercialisation d'huiles essentielles avec l'appui technique de Small Enterprise Development Agency de la République Sud-africaine.

Le modèle d'incubateur des PME privilégié par le gouvernement prend en compte les réalités du tissu entrepreneurial congolais et comprend trois volets, à savoir : i) la création d'un centre de formation des incubés doté des équipements appropriés ; ii) l'implémentation d'un centre de production doté des équipements exploités en location par les incubés ; et iii) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des incubés au financement sollicité auprès de banques/institutions financières locales pour l'acquisition des équipements de production performants et la mise en place de leurs propres entreprises sous l'encadrement de l'OPEC. Ce modèle d'incubateur cible deux catégories d'incubés, à savoir les personnes motivées à créer leur propre entreprise et les PME congolaises confrontées à des problèmes de productivité et de compétitivité. Toutefois, davantage d'efforts devraient être mis sur : i) le renforcement de l'entrepreneuriat par l'éducation et le développement des compétences, en particulier le développement de partenariats avec le secteur privé pour la formation et le développement des capacités, la création de liens entre les entreprises et les réseaux éducatifs ; ii) la facilitation des échanges de technologies et de l'innovation ; iii) l'amélioration de l'accès au financement pour les entrepreneurs ; iv) un environnement réglementaire propice à l'entrepreneuriat ; v) la création de liens entre les PME nationales et les sociétés multinationales ; et vi) la formalisation du dialogue public-privé sur l'entrepreneuriat. Diverses actions sont prévues dans le PNSD pour promouvoir le développement des PME et en faire un véritable levier de création d'une classe moyenne congolaise et de développement socio-économique.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Congo, Rép. Dém. », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-25-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.